

NOTE DE SYNTHSE RELATIVE
CHARTRE D'ETHIQUE
DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Conformément à son Plan d'amélioration de la gouvernance, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) se dote d'une Charte d'Ethique qui mobilise son personnel autour de valeurs et principes communs. Cette charte a été approuvée par son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 Juin 2016.

La charte d'éthique de l'ADA est élaborée pour illustrer le mode de fonctionnement de l'ADA, pour mettre en évidence les principes et les règles des comportements éthiques et pour préserver la notoriété de l'ADA.

L'éthique de l'ADA, se reconnaît à travers 4 principes fondamentaux qui sont véhiculés en interne à travers les fondements du management et en externe dans les relations entretenues avec ses partenaires. Ces principes se présentent comme suit :

- ❖ La conformité aux lois et à la réglementation ;
- ❖ Le sens de responsabilité et la compétence ;
- ❖ La loyauté et l'honnêteté ;
- ❖ Le respect d'autrui.

Dans le même sens, l'engagement collectif de l'ADA en faveur du développement de l'agriculture marocaine, se traduit concrètement par une responsabilité individuelle de chacun de son personnel. Cette attitude individuelle s'impose principalement par :

- ❖ **La responsabilité sociale et le développement durable** : L'ADA s'attache à adopter une approche responsable et proactive vis-à-vis de l'environnement et de la responsabilité sociale dans un objectif de développement durable ;
- ❖ **La prévention des conflits d'intérêt** : Il revient à chacun du personnel de l'ADA de tout faire pour éviter et/ou prévenir les situations de conflits d'intérêts, notamment dans la gestion des relations avec les partenaires et fournisseurs et dans la pratique des activités politiques ou associatives ;
- ❖ **La protection des actifs de l'ADA** : Chacun du personnel de l'agence est tenu de respecter la confidentialité dans l'exercice de ses missions, de veiller à ce que l'information nécessaire à la bonne exécution du travail circule normalement à l'intérieur et à l'extérieur de l'ADA et s'assurer en permanence de son exactitude et de veiller à la bonne utilisation et à la protection des biens et ressources de l'ADA.

Cette charte est diffusée auprès de l'ensemble du personnel de l'ADA, des partenaires, des interlocuteurs et collaborateurs.